



Syndicat C.G.T. des Fonctionnaires Territoriaux
et des Salariés des Affaires Scolaires
de la Commune de Paris

AGENTS SPECIALISES des ECOLES MATERNELLES

LA MATERNELLE SPECIFITE FRANCAISE

- Elle est gratuite !
- Elle est présente sur tout le territoire.
- Elle est munie de programme spécifique enseigné par les professeurs des écoles.
- Elle fonctionne grâce à la présence des ASEM.

Et pourtant elle est en danger !!!!

En effet, la Secrétaire d'Etat chargée de la famille, Nadine MORANO vient d'annoncer la création dès la rentrée 2009 de 'jardin d'éveil' pour les enfants de 2 à 3 ans.

C'est à la suite d'un rapport d'une députée UMP Mme TABAROT influencée, par la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) politique de réforme de l'Etat et réduction de ses dépenses, et d'après la Cour des Comptes ... **la maternelle coûte chère !**

8000 places seront proposées dans ces structures alternatives entre la crèche et l'école. Ces structures pourront s'implanter dans les classes maternelles, sans enseignant, payé par les collectivités locales et les parents ! Autonomes ne dépendant plus de l'Education Nationale, elles seront donc directement en concurrence avec l'école maternelle sans souci d'égalité. Certains maires sont prêts à solliciter les ASEM pour travailler dans des écoles privées.

Cette mesure cache mal la volonté d'économiser des postes de professeurs à l'école maternelle et d'ASEM, de remettre en cause le principe de gratuité et d'aboutir à une réduction des ambitions du service public et en plus de revenir sur une loi actuelle qui prévoit la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisée.

Sur le plan national, depuis 10 ans des milliers de classes sont fermés dans les écoles maternelle et cela s'accélère à Paris.

La vérité est que notre pays manque cruellement d'équipements de qualité pour accueillir les jeunes enfants dont les parents travaillent. Seul 10 % des enfants sont accueillis dans des structures et services pilotés et organisés avec des professionnels qualifiés.

La CGT Affaires Scolaires demande l'abandon de la création des jardins d'éveil et permettre la scolarisation des enfants dès 2 ans dans des conditions adaptées, au sein de l'école maternelle, en améliorant évidemment le travail de l'ASEM dans les écoles maternelles pour une meilleure complémentarité avec le personnel enseignant.

Préserveons l'intérêt et le bien être
des enfants et des parents
pour leur faire bénéficier
d'un accueil public, collectif et gratuit !



Bulletin d'Adhésion

Nom.....Prénom.....

Service.....Grade.....

Adresse personnelle.....

A remettre à un délégué de votre connaissance ou à renvoyer à l'Union Syndicale CGT des Services Publics
Parisiens - DASCO ☒ 3 Rue du Château d'Eau - Paris 10^{ème} ☎01.44.52.77.23. IJ - le 13 mai 2009